

17.11.2023

B9-0462/1

Amendement 1

Brando Benifei, Agnes Jongerius, Pedro Marques
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

B9-0462/2023

Commission de l'emploi et des affaires sociales

Les enfants d'abord – renforcer la garantie pour l'enfance, deux ans après son adoption

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. souligne que la marge de manœuvre nécessaire aux investissements sociaux essentiels à la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté infantile devrait toujours être assurée dans les ajustements budgétaires prévus par les États membres;

Or. en